

# TARIFS 2017

le moulin du château  
04500 Saint-Laurent-du-Verdon  
+33 (0)4 92 74 02 47 / info@moulin-du-chateau.com

		Basse saison	Haute saison	<b>Promotion</b> <b>"Séjour 3+ et 7+"</b>  moins 6 € par nuit pour un séjour au delà de 2 nuits  moins 12 € par nuit pour un séjour au delà de 7 nuits  Réservez en ligne sur notre site ou appelez le +33(0)492 74 02 47 ou envoyez un mail info@moulin-du-chateau.com
		1 avril - 19 mai	20 mai - 30 septembre	
		1 octobre - 5 novembre		
		1-2 nuits	1-2 nuits	
Chambre double (1-2.pers.)	confort	103	115	
	supérieure	119	131	
Chambre double + petit déjeuner (2 pers.)	confort	123	135	
	supérieure	139	151	
Chambre double + petit-déjeuner + dîner (2 pers.)	confort	189	201	
	supérieure	205	217	

lit supplémentaire	moins de 12 ans	16
	plus de 12 ans	22
Nuit + petit-déjeuner + dîner enfant dans la chambre des parents	moins de 12 ans	42
	plus de 12 ans	65
taxe de séjour		1
Petit- déjeuner		10
Dîner (menu unique)		33 (29 trois plats)
Dîner enfant	moins de 12 ans	16
Chien		9

## Conditions de réservation et d'annulation

Toute réservation doit être confirmée avec un numéro de carte de crédit et sa date d'expiration sur laquelle nous nous réservons la possibilité de prélever à titre d'arrhes de

- l'équivalent d'une nuit pour un séjour de 1 à 2 nuits
- l'équivalent de deux nuits pour un séjour de 3 à 6 nuits
- l'équivalent de trois nuits pour un séjour supérieur à 6 nuits

Les annulations peuvent affecter la gestion de notre établissement de manière significative ce qui nous contraint à une stricte politique d'annulation. Toute annulation doit nous être confirmée par courrier ou mail. Vous pouvez annuler votre séjour jusqu'à 10 jours avant arrivée sans frais. Pour les annulations moins de 10 jours avant la date présumée ou non présentation le jour de l'arrivée nous conserverons les arrhes déjà versés ou les préleverons.

La non présentation le jour de l'arrivée prévue entraînera en plus de l'annulation automatique du reste du séjour réservé la facturation de la totalité du séjour ainsi que de sa facturation. En cas d'interruption de séjour non signalée moins de 48 heures avant la nouvelle date de départ souhaitée, la totalité du séjour initial prévu sera facturée à titre de dédommagement dans la limite d'un maximum de 3 nuits.

Tout litige ou réclamation portant sur les présentes conditions générales de réservation et d'annulation sera porté devant les juridictions françaises compétentes.